

M. Fleming: Une déclaration très inexacte.

M. Charlton: Il a dit:

Je suis disposé à prendre l'engagement qui a été accepté en 1950,...

Comme l'a clairement indiqué hier soir l'honorable député de Kamloops, il ne s'agissait pas du tout d'un engagement du même genre. Inutile de répéter qu'il s'agit cette fois-ci d'une proposition toute différente. Plus loin, il a ajouté:

Les députés diront peut-être: "Vous parlez de ce qui se produira dans trois ans; il y aura des élections avant que s'écoulent ces trois ans et vous ne serez peut-être pas ici pour remplir votre engagement." A quoi je répondrai que tous, de ce côté-ci, nous nous attendons à être ici dans trois ans pour remplir tout engagement que nous donnons à la Chambre et au pays. Si nous nous trompions, — nous ne prétendons pas naturellement jamais commettre d'erreurs, — en comptant être tous ici dans trois ans, il y aura alors quelqu'un d'autre, quelqu'un de l'opposition qui fera alors tout ce qu'il voudra à ce sujet.

Les paroles du premier ministre n'obligeraient certes pas un gouvernement futur. Elles ne lieraient certes pas un autre premier ministre, peu importe qu'il soit ou non du même parti que lui. Si notre chef, l'honorable George Drew, était chef du gouvernement, ce ne serait pas nécessaire, car la chose serait changée. Mais les paroles du premier ministre ne lient certes pas les autres.

L'hon. M. Pickersgill: L'époque des miracles est révolue.

M. Charlton: Ces paroles ne lient ni un futur premier ministre ni un futur gouvernement. J'ai toujours constaté qu'il n'est pas prudent de trop se vanter car, plus tard, même s'il faut attendre longtemps, on peut toujours se faire prendre.

M. Fleming: Même si son nom est Pickersgill.

M. Charlton: Nous en avons eu assez de cela en ces derniers jours de la part des députés ministériels qui ont pris la parole au cours de ce débat.

Pour ce qui est de la déclaration que le premier ministre a faite hier, je dois dire que les membres de notre parti n'ont pas l'intention de placer l'avenir du Canada dans une situation précaire. Je répète que le ministre ne nous a donné aucune bonne raison pour motiver l'établissement de ces pouvoirs sur une base permanente. Le ministre soutient que la réalisation du programme d'avions supersoniques prendra six ans et qu'il faudra encore plus longtemps pour réaliser le programme de projectiles téléguidés. Sauf erreur, c'est l'honorable député de Digby-Annapolis-King (M. Nowlan) qui a demandé l'autre jour au Gouvernement si le ministre voulait faire croire qu'il était la seule per-

[M. Charlton.]

sonne au Canada à connaître quelque chose au sujet de la production de défense, — car on serait porté à le croire à en juger par ses déclarations. Il voudrait nous porter à croire qu'il est plus renseigné sur la production de défense et qu'il a plus fait dans ce domaine que n'importe qui au monde. Mais il ne désire certes pas s'afficher comme étant l'homme le plus important du monde en ce qui concerne la production de défense. Il ne veut certes pas se placer dans une situation où il refuserait les idées émanant des nations amies, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il ne faudra certes pas six ans pour construire des avions supersoniques à réaction, car il y en a actuellement des centaines de l'autre côté de la frontière.

Devons-nous dépenser tous les fonds que nous affectons au programme de recherches? Faudra-t-il recommencer toutes ces dépenses? Le ministre applique cette loi depuis quatre ans. Dans mon dernier discours, je lui ai demandé ce qu'il avait réalisé. A mon avis, il est bien triste de l'entendre dire qu'il lui faudra encore six ans pour réaliser des avions supersoniques à réaction.

Je répète que tout ce que nous demandons, c'est qu'on insère une date-limite dans le bill. Si on le fait, le débat prendra fin très rapidement. Mais le ministre ne fera pas cela. Il semble qu'il soit à peu près seul dans la bataille. Nous ignorons s'il a signifié un ultimatum au Gouvernement. On l'a prétendu et cela paraît plausible.

Le ministre a dit également que les pouvoirs étaient conférés au gouverneur en conseil plutôt qu'au ministre. Je prétends que, dans bien des cas, il s'agit de pouvoirs relevant du ministre plutôt que du gouverneur en conseil. Qu'on examine la loi et on constatera qu'il est dit, dans plusieurs articles, que le ministre peut faire à peu près tout ce qui lui plaît.

Puis, à la page 5637 des *Débats*, à la fin d'un alinéa (je ne citerai que ce qui est absolument nécessaire), voici la phrase qu'a employée le ministre:

Voilà, encore une fois, comment on peut en user avec une industrie des armements qui est bien disciplinée.

Plus loin, il a dit:

Aucun pays au monde ne possède une industrie de munitions plus puissante ni plus dévouée que la nôtre. Et ici, je tiens à me dissocier tout à fait des critiques que des membres du parti cécéliste ont formulées à l'adresse de l'industrie.

J'estime que le ministre ne peut avoir raison lorsqu'il exprime des idées contradictoires. Après avoir dit qu'il s'agit d'un moyen de traiter avec une industrie de défense bien disciplinée, il nous dit que la même industrie est merveilleuse. Il ne donne pas à entendre qu'elle a besoin d'être mâtée, ni